

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2016

- Avis de convocation -

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin.

Une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny se tiendra à l'hôtel de ville, **LE LUNDI 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2016, À VINGT HEURES (20 h).**

Le projet d'ordre du jour suivant est proposé :

2016-050

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2016

---

**Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 28 janvier 2016**

---

**Dépôt de la liste datée du 28 janvier 2016 énumérant les personnes engagées en vertu du pouvoir délégué au directeur général conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes***

---

**Dépôt du certificat des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1168 décrétant une dépense et un emprunt de 160 000 \$ pour financer le programme de réhabilitation de l'environnement consistant à la réalisation de travaux d'installation ou de mise aux normes de tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée**

---

**Dépôt du certificat des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1169 décrétant une dépense et un emprunt de 400 000 \$ pour l'acquisition d'une surfaceuse à glace pour l'aréna municipal et d'un camion avec équipements de déneigement**

---

**Dépôt du certificat des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1170 décrétant un emprunt de 545 000 \$ et l'affectation des soldes disponibles de 4 574,64 \$ et de 939,31 \$, respectivement des règlements numéros 1077 et 1087, en vue de financer une dépense de 550 514 \$ pour l'exécution de travaux d'aménagement d'un sentier d'accès au parc St-Nicolas, de réfection d'une partie du chemin du Bras St-Nicolas, d'aménagement pour la sécurité des usagers de la route et de maintien du programme annuel d'amélioration de la chaussée**

---

**Dépôt du certificat des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1171 décrétant une dépense de 1 385 000 \$ et un emprunt de 1 035 000 \$ pour l'exécution de travaux de requalification de l'ancien hôtel de ville et ses espaces publics, incluant le paiement des honoraires professionnels liés à ces travaux, de réfection de l'emprise nord d'une section du boulevard Taché Est et d'éclairage des chutes**

---

**Présentation par l'inspecteur en bâtiments du rapport des permis délivrés pendant l'année 2015**

2016-051

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 janvier 2016 et de la séance extraordinaire du 25 janvier 2016

- 2016-052 Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 19 janvier 2016
- 2016-053 Paiement d'un montant de 135 000 \$ à Corporation de la bibliothèque de Montmagny inc. – Gestion des opérations de la bibliothèque municipale pendant l'année 2016
- 2016-054 Participation de la Ville de Montmagny au Grand Défi Entreprise
- 2016-055 Confirmation de contributions à divers organismes
- 2016-056 Autorisation de paiement de diverses dépenses du conseil municipal
- 2016-057 Modification au plan de classification des emplois prévu à la convention collective de travail des employés cols blancs de la Ville de Montmagny – Poste de technicien dessinateur
- 2016-058 Poste syndiqué col blanc « technicien dessinateur », à titre régulier temps complet
- 2016-059 Nomination de M. Francis Paquet comme membre du Comité de la famille et des aînés
- 2016-060 Accréditation de l'organisme sans but lucratif Action Jeunesse Côte-Sud
- 2016-061 Amendement à la résolution 2015-500 - Autorisation de signature de contrats – Achat d'œuvres des artistes Yannick Belley, Lucie Perron et Ginette Aubin Kakakos – Collection municipale
- 2016-062 Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière – Les Arts de la scène de Montmagny – 31-35, rue St-Jean-Baptiste Est - Position de la Ville de Montmagny
- 2016-063 Confirmation intérimaire de travaux et demande au ministère des Transports du Québec pour le versement de la subvention octroyée – Programme Véloce II, Volet 1 – Développement des transports actifs dans les périmètres urbains
- 2016-064 Autorisation à la greffière – Diverses demandes de soumissions par appel d'offres public
- 2016-065 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale – Remplacement des fenêtres du bâtiment aux 83 à 85, rue St-Thomas (Lot 2 613 572)
- 2016-066 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale – Affichage commercial aux 116 et 118, rue Saint-Thomas (Lot 2 613 551)
- 2016-067 Modification du règlement numéro 1171 *décrétant une dépense de 1 385 000\$ et un emprunt de 1 035 000 \$ pour l'exécution de travaux de requalification de l'ancien hôtel de ville et ses espaces publics, incluant le paiement des honoraires professionnels liés à ces travaux, de réfection de l'emprise nord d'une section du boulevard Taché Est et d'éclairage des chutes* – Augmentation de la dépense autorisée
- 2016-068 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement amendant le règlement de zonage numéro 1100 de manière à réduire de 500 à 300 mètres la distance minimale entre l'implantation des activités de récréation commerciale extérieure bruyantes et tout bâtiment résidentiel ou public
- 2016-069 Résolution d'adoption d'un premier projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 1100 de manière à réduire de 500 à 300 mètres la distance minimale entre l'implantation des activités de récréation commerciale extérieure bruyantes et tout bâtiment résidentiel ou public
- 2016-070 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement amendant le règlement de zonage numéro 1100 afin d'agrandir la zone Cc-20 à même la zone Rd-26

2016-071

Résolution d'adoption d'un premier projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 1100 afin d'agrandir la zone Cc-20 à même la zone Rd-26

2016-072

Avis de motion pour l'adoption d'un règlement identifiant la fabrication et la pratique de l'accordéon diatonique comme élément du patrimoine immatériel de la Ville de Montmagny

---

**Période de questions**

2016-073

Levée de la séance

Et j'ai signé à Montmagny, ce vingt-neuvième jour du mois de janvier deux mille seize.

(Signée) Sandra Stéphanie Clavet, avocate  
Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe et des affaires juridiques, certifiée sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance ordinaire du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2016 devant se tenir à 20 heures ont été signifiés aux membres du Conseil municipal de la façon suivante :

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau, et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le vendredi 29 janvier 2016 à 15 h 06.

(Signée) Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 1<sup>er</sup> février 2016, à vingt heures (20 h).

SONT PRÉSENTS :

Le maire suppléant, M. Rémy Langevin, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier et M. Marc Laurin, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire suppléant. Le directeur général, M<sup>c</sup> Félix Michaud et la greffière, M<sup>c</sup> Sandra Stéphanie Clavet sont également présents.

SONT ABSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers et M. Gaston Caron

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2016**

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2016 tel que présenté.

Adoptée

---  
**DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES (DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER – POLITIQUE D'ACHATS) POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE 28 JANVIER 2016**

---  
**DÉPÔT DE LA LISTE DATÉE DU 28 JANVIER 2016 ÉNUMÉRANT LES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ AU DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 73.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES**

---  
**DÉPÔT DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1168 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 160 000 \$ POUR FINANCER LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT CONSISTANT À LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'INSTALLATION OU DE MISE AUX NORMES DE TOUT SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES D'UNE RÉSIDENCE ISOLÉE**

La greffière dépose le certificat dressé à la clôture de la journée d'enregistrement tenue à l'intention des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Montmagny à l'égard du règlement 1168 *décrétant une dépense et un emprunt de 160 000 \$ pour financer le programme de réhabilitation de l'environnement consistant à la réalisation de travaux d'installation ou de mise aux normes de tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée*, lequel certificat a été lu le 1<sup>er</sup> février 2016 à 19 h 05.

Aucune personne habile à voter n'a finalement apposé sa signature dans le registre ouvert lors de cette journée d'enregistrement.

---  
**DÉPÔT DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1169 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 400 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UNE SURFACEUSE À GLACE POUR L'ARÉNA MUNICIPAL ET D'UN CAMION AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT**

La greffière dépose le certificat dressé à la clôture de la journée d'enregistrement tenue à l'intention des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Montmagny à l'égard du règlement 1169 *décrétant une dépense et un emprunt de 400 000 \$ pour l'acquisition d'une surfaceuse à glace pour l'aréna municipal et d'un camion avec équipements de déneigement*, lequel certificat a été lu le 1<sup>er</sup> février 2016 à 19 h 05.

Aucune personne habile à voter n'a finalement apposé sa signature dans le registre ouvert lors de cette journée d'enregistrement.

---  
**DÉPÔT DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1170 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 545 000 \$ ET L'AFFECTATION DES SOLDES DISPONIBLES DE 4 574,64 \$ ET DE 939,31 \$, RESPECTIVEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1077 ET 1087, EN VUE DE FINANCER UNE DÉPENSE DE 550 514 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER D'ACCÈS AU PARC ST-NICOLAS, DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU BRAS ST-NICOLAS, D'AMÉNAGEMENT POUR LA SÉCURITÉ DES USAGERS DE LA ROUTE ET DE MAINTIEN DU PROGRAMME ANNUEL D'AMÉLIORATION DE LA CHAUSSÉE**

La greffière dépose le certificat dressé à la clôture de la journée d'enregistrement tenue à l'intention des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Montmagny à l'égard du règlement 1170 *décrétant un emprunt de 545 000 \$ et l'affectation des soldes disponibles de 4 574,64 \$ et de 939,31 \$, respectivement des règlements numéros 1077 et 1087, en vue de financer une dépense de 550 514 \$ pour l'exécution de travaux d'aménagement d'un sentier d'accès au parc St-Nicolas, de réfection d'une partie du chemin du Bras St-Nicolas, d'aménagement pour la sécurité des usagers de la route et de maintien du programme annuel d'amélioration de la chaussée*, lequel certificat a été lu le 1<sup>er</sup> février 2016 à 19 h 05.

Aucune personne habile à voter n'a finalement apposé sa signature dans le registre ouvert lors de cette journée d'enregistrement.

---  
**DÉPÔT DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1171 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 385 000\$ ET UN EMPRUNT DE 1 035 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE L'ANCIEN HÔTEL DE VILLE ET SES ESPACES PUBLICS, INCLUANT LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS LIÉS À CES TRAVAUX, DE RÉFECTION DE L'EMPRISE NORD D'UNE SECTION DU BOULEVARD TACHÉ EST ET D'ÉCLAIRAGE DES CHUTES**

La greffière dépose le certificat dressé à la clôture de la journée d'enregistrement tenue à l'intention des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Montmagny à l'égard du règlement 1171 *décrétant une dépense de 1 385 000\$ et un emprunt de 1 035 000 \$ pour l'exécution de travaux de requalification de l'ancien hôtel de ville et ses espaces publics, incluant le paiement des honoraires professionnels liés à ces travaux, de réfection de l'emprise nord d'une section du boulevard Taché Est et d'éclairage des chutes*, lequel certificat a été lu le 1<sup>er</sup> février 2016 à 19 h 05.

Une seule personne a apposé sa signature dans le registre ouvert lors de cette journée d'enregistrement.

---

**PRÉSENTATION PAR L'INSPECTEUR EN BÂTIMENTS DU RAPPORT DES PERMIS DÉLIVRÉS PENDANT L'ANNÉE 2015**

M. Daniel Barbeau, inspecteur en bâtiments à la Ville de Montmagny, présente et commente le rapport produit par le Service de l'aménagement et du développement démontrant les permis de construction, rénovation et démolition délivrés au cours de l'année 2015.

2016-051

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JANVIER 2016**

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 janvier 2016 et de la séance extraordinaire du 25 janvier 2016; les membres du conseil déclarent avoir reçu copie desdits procès-verbaux conformément à la loi et, en conséquence, déclarent les avoir lu et renoncent à leur lecture.

Adoptée

2016-052

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 19 JANVIER 2016**

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme en date du 19 janvier 2016 et d'autoriser les services municipaux et/ou intervenants concernés à entreprendre les procédures nécessaires découlant des recommandations contenues audit procès-verbal.

2. De transmettre copie de la présente résolution au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-053

**PAIEMENT D'UN MONTANT DE 135 000 \$ À CORPORATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DE MONTMAGNY INC. – GESTION DES OPÉRATIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE PENDANT L'ANNÉE 2016**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue relativement à la gestion par l'organisme sans but lucratif Corporation de la bibliothèque municipale de

Montmagny inc. (la Corporation) des opérations de la bibliothèque municipale, propriété de la Ville de Montmagny;

CONSIDÉRANT les modalités de cette entente prévoyant que la contribution payable par la Ville pour les années de reconduction doit être déterminée par les parties;

CONSIDÉRANT l'accord des parties quant à la contribution payable pour l'année 2016;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De payer à la Corporation un montant de 135 000 \$, taxes non applicables, pour la gestion des opérations de la bibliothèque municipale pendant l'année 2016; ladite somme étant payable en deux versements, soit à raison de 35 % du montant le 5 février 2016 et de 65 % le 1<sup>er</sup> avril 2016.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Corporation de la bibliothèque municipale de Montmagny inc. de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-054

**PARTICIPATION DE LA VILLE DE MONTMAGNY AU GRAND DÉFI ENTREPRISE**

CONSIDÉRANT que le Grand Défi Entreprise, créé dans la lancée du Grand Défi Pierre Lavoie, vise à mobiliser les employés pour les aider à adopter de saines habitudes de vie et repose sur trois étapes importantes, soit :

- la prise de conscience, par une évaluation de santé;
- l'action, par un défi d'équipe;
- la récompense, par un incitatif pour se mettre en action;

CONSIDÉRANT la proposition formulée à la Ville de Montmagny de se joindre à des entreprises de la région dans le cadre de la venue à Montmagny en 2016 de la caravane du Grand Défi Entreprise;

CONSIDÉRANT que cette initiative cadre bien avec les objectifs de la Ville en matière de santé et mieux-être au travail pour les employés municipaux;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer la participation de la Ville de Montmagny à la venue du Grand Défi Entreprise à Montmagny en 2016 de concert avec des

entreprises de la région et d'autoriser le paiement à cette fin d'un montant forfaitaire maximal de 4 600 \$, plus taxes si applicables, soit une part équivalente à celle versée par chacun des partenaires impliqués dans le projet pour le paiement des frais fixes.

2. D'autoriser également le paiement des frais d'inscription de 20 employés et de 20 citoyens au Grand Défi Entreprise, soit un montant d'environ 12 000 \$, plus taxes si applicables; ces frais devant être remboursés à 50 % à la Ville par lesdits employés et citoyens, lesquels seront choisis selon différents critères de sélection.

3. D'approprier en conséquence un montant de 19 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté « Provision pour projets majeurs » (poste 59-131-14-000) pour être imputé au poste budgétaire 02-160-00-416.

4. D'autoriser la directrice des ressources humaines à signer tout document requis, le cas échéant, pour la réalisation de ce projet.

5. De transmettre copie de la présente résolution à Grand Défi Entreprise de même qu'à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-055

### CONFIRMATION DE CONTRIBUTIONS À DIVERS ORGANISMES

CONSIDÉRANT la décision des membres du conseil municipal d'accorder des subventions ou de contribuer à des projets qui leur ont été soumis par divers organismes sans but lucratif;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer le versement de contributions à divers organismes sans but lucratif, selon les modalités et pour les activités et/ou raisons ci-après décrites totalisant un montant de 3 265 \$ :

ORGANISMES	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL
La Maison des Jeunes L'Incontournable de Montmagny	Achat d'une carte – Souper bénéfice – Le 11 février 2015 à Montmagny	02-110-00-351	45 \$
Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS)	Achat de 2 cartes – Souper bénéfice organisé dans le cadre de la Journée internationale des Femmes – Le 11 mars 2016 à Montmagny	02-110-00-351	60 \$

2016-056

ORGANISMES	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL
Héma-Québec	Remboursement des frais de location du Centre des Migrations – Clinique de sang – Les 5 et 6 octobre 2016	02-702-92-973	435 \$ (maximum – taxes incluses)
SACOMM	Achat de 5 cartes – Soirée « Mérite de l'Oie d'or » - Le 16 avril 2016 à Montmagny	02-110-00-351	425 \$
Centre d'études collégiales de Montmagny	Contribution financière – Semaine des sciences humaines 2016	02-702-92-992	800 \$
Écoprise Casault	Campagne de financement pour le renouvellement de l'équipement et la création d'un fonds de roulement	02-701-92-992	1 500 \$
<b>TOTAL :</b>			<b>3 265 \$</b>

2. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe au maire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE DIVERSES DÉPENSES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement des diverses dépenses du conseil municipal totalisant 998,93 \$ se détaillant comme suit :

FOURNISSEURS	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	MONTANT
Les Arts et la Ville	Adhésion de la Ville de Montmagny pour l'année 2016	02-110-00-494	150 \$ plus taxes
Journal « Le Soleil »	Abonnement au journal pour l'année 2016	02-110-00-494	373,93 \$ taxes incluses
Chambre de commerce de Montmagny	Achat de 3 cartes – Déjeuner conférence – Allocution de Mme Joëlle Noreau, économiste principale au Mouvement Desjardins – Le 29 janvier 2016 à Montmagny	02-110-00-351	75 \$ taxes incluses
	Adhésion de la Ville de Montmagny pour l'année 2016	02-110-00-494	400 \$ taxes incluses
<b>TOTAL :</b>			<b>998,93 \$</b>

2. D'autoriser en conséquence le paiement des dépenses entourant la participation des membres du conseil concernés auxdites activités; le tout selon les modalités prévues au Règlement numéro 891 *établissant un tarif applicable aux gestes posés pour le compte de la municipalité au Québec et prévoyant les modalités de remboursement des dépenses des élus et des employés* et ses amendements, lesquelles seront affectées au poste budgétaire numéro 02-110-00-311.

3. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe au maire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-057

**MODIFICATION AU PLAN DE CLASSIFICATION DES EMPLOIS PRÉVU À LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS COLS BLANCS DE LA VILLE DE MONTMAGNY – POSTE DE TECHNICIEN DESSINATEUR**

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De modifier le plan de classification des emplois faisant partie intégrante de la convention collective de travail des employés cols blancs de la Ville de Montmagny en remplaçant la description des responsabilités et des tâches liées au poste de technicien dessinateur; le poste ainsi modifié devant être évalué et intégré selon la grille de pondération par facteurs et sous-facteurs prévue audit plan de classification.

2. De transmettre copie de la présente résolution au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) de même qu'à la directrice des ressources humaines, à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-058

**ENGAGEMENT DE M. JÉRÔME RABY AU POSTE SYNDIQUÉ COL BLANC « TECHNICIEN DESSINATEUR », À TITRE RÉGULIER TEMPS COMPLET**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection à la suite du processus de recrutement suivi pour l'engagement d'un candidat au poste régulier temps complet de « technicien dessinateur » au Service des travaux publics et des infrastructures;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'engager M. Jérôme Raby au poste syndiqué col blanc de technicien dessinateur au Service des travaux publics et des infrastructures, à titre régulier temps complet, aux salaire et conditions prévus à la convention collective de travail des cols blancs en vigueur à la Ville de Montmagny; l'entrée en fonction de Monsieur Raby devant s'effectuer progressivement à compter du 2 février 2016.

2. De transmettre copie de la présente résolution à M. Jérôme Raby, au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) de même qu'à la directrice des ressources humaines, à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-059

**NOMINATION DE M. FRANCIS PAQUET COMME MEMBRE DU COMITÉ DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS**

CONSIDÉRANT que des postes sont vacants au sein du Comité de la famille et des aînés de la Ville de Montmagny;

CONSIDÉRANT que les membres de ce comité, selon ses règles constitutives, sont nommés par résolution du Conseil municipal;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De nommer M. Francis Paquet à titre de membre du Comité de la famille et des aînés de la Ville de Montmagny, lequel comblera ainsi le poste laissé vacant à la suite du départ de Mme Lise-Anne Lévesque.

2. De transmettre copie de la présente résolution à M. Francis Paquet de même qu'à la coordonnatrice à la vie communautaire et à l'adjointe au maire de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-060

**ACCRÉDITATION DE L'ORGANISME SANS BUT LUCRATIF ACTION JEUNESSE CÔTE-SUD**

CONSIDÉRANT la demande formulée par l'organisme « Action Jeunesse Côte-Sud » visant à pouvoir bénéficier d'un soutien technique et financier de la Ville de Montmagny;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire d'ajouter cet organisme à la liste des organismes accrédités par la Ville de Montmagny lui permettant de devenir admissible au *Programme de soutien aux organismes accrédités* selon les conditions dudit programme;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De reconnaître l'organisme « Action Jeunesse Côte-Sud » comme organisme accrédité par la Ville de Montmagny, laquelle reconnaissance lui permet de bénéficier d'un soutien technique et financier de la part du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Action Jeunesse Côte-Sud et au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-061

**AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2015-500 - AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONTRATS – ACHAT D'OEUVRES DES ARTISTES YANNICK BELLEY, LUCIE PERRON ET GINETTE AUBIN KAKAKOS – COLLECTION MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, par sa résolution 2015-500, a autorisé la signature de contrats pour l'achat d'œuvres d'art destinées à compléter la collection municipale;

CONSIDÉRANT qu'une modification doit être apportée au prix indiqué à cette résolution pour l'achat de l'œuvre de Mme Ginette Aubin Kakakos conformément aux discussions entre les parties relativement aux taxes applicables et aux frais de livraison;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'amender la résolution 2015-500 par le remplacement au paragraphe c) de l'article 1 des mots « trois cent cinquante dollars (350,00 \$), plus taxes » par les mots « trois cent cinquante dollars (350,00 \$), toutes taxes incluses, plus un montant de trente dollars (30,00 \$), toutes taxes incluses, pour les frais d'emballage et de transport de l'œuvre. »

2. De transmettre copie de la présente résolution à Mme Ginette Aubin Kakakos de même qu'au coordonnateur des activités culturelles et patrimoniales et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-062

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE TOUTE TAXE FONCIÈRE – LES ARTS DE LA SCÈNE DE MONTMAGNY – 31-35, RUE ST-JEAN-BAPTISTE EST - POSITION DE LA VILLE DE MONTMAGNY**

CONSIDÉRANT la demande formulée à la Commission municipale du Québec (la Commission) par l'organisme Les Arts de la scène de Montmagny inc. (Les Arts de la scène) visant à exempter de toute taxe foncière l'immeuble situé aux 31-35, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny dont il est propriétaire et seul utilisateur;

CONSIDÉRANT l'obligation dévolue à la Commission, en vertu de l'article 243.23 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (LFM), de consulter la municipalité concernée pour connaître son opinion à l'égard de toute demande de reconnaissance;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny (la Ville) dispose ainsi d'un délai de 90 jours de la demande d'opinion pour donner son avis à la Commission;

CONSIDÉRANT qu'après analyse de la demande, la Ville considère que l'organisme pourrait ne pas rencontrer toutes les conditions d'une telle reconnaissance énoncées à LFM, notamment en raison de l'utilisation faite de différentes parties de l'immeuble, dont le volet intitulé « Studios pour les artistes » pouvant constituer une occupation résidentielle des lieux;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'informer la Commission municipale que la Ville ne s'oppose pas à la demande formulée par Les Arts de la scène visant à se voir exempté de toute taxe foncière pour l'immeuble situé aux 31-35, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny dont il est propriétaire et seul utilisateur, mais qu'elle l'invite à porter une attention particulière sur l'utilisation faite par cet organisme de certaines parties de l'immeuble visé, dont le volet intitulé « Studios pour les artistes » pouvant constituer une occupation résidentielle des lieux et, conséquemment, ne pas être incluses à la reconnaissance demandée.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la Commission, à Les Arts de la scène et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-063

**CONFIRMATION INTÉRIMAIRE DE TRAVAUX ET DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION OCTROYÉE – PROGRAMME VÉLOCE II, VOLET 1 – DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS**

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec a accordé à la Ville de Montmagny une subvention maximale de 243 875 \$ pour l'exécution des travaux d'aménagement d'une piste cyclable et d'un trottoir sur le boulevard Taché Est entre les avenues St-Magloire et Couillard-Després;

CONSIDÉRANT que ces travaux ont été exécutés conformément aux exigences de ce ministère, aux coûts totalisant 409 348,74 \$, en date du 11 janvier 2016, et que des dépenses estimées de 33 443,90 \$ demeurent à

venir à cette même date pour ce projet, tel qu'en fait foi le rapport intérimaire produit par la directrice adjointe aux infrastructures, Mme Sylvie Ouellette, ingénieure, en date du 28 janvier 2016;

Il est proposé M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer au ministère des Transports du Québec que les travaux d'aménagement d'une piste cyclable et d'un trottoir sur le boulevard Taché Est entre les avenues St-Magloire et Couillard-Després, pour lesquels une aide financière de 243 875 \$ a été octroyée à la Ville de Montmagny pour l'année 2015 dans le cadre du « Programme Véloce II, volet 1 – Développement des transports actifs dans les périmètres urbains », ont été exécutés conformément aux stipulations dudit ministère, et ce, aux coûts totalisant 409 348,74 \$, en date du 11 janvier 2016, et que des dépenses estimées de 33 443,90 \$ demeurent à venir à cette même date pour ce projet, tel qu'en fait foi le rapport intérimaire produit par la directrice adjointe aux infrastructures, Mme Sylvie Ouellette, ingénieure, en date du 28 janvier 2016.

2. De confirmer que ces travaux sont admissibles audit programme d'aide financière et ne font pas l'objet d'une autre subvention.

3. De demander en conséquence au ministère des Transports du Québec de verser à la Ville de Montmagny la seconde tranche de la subvention totale de 243 875 \$ octroyée pour l'aménagement d'une piste cyclable et d'un trottoir sur le boulevard Taché Est entre les avenues St-Magloire et Couillard-Després.

4. De transmettre copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec de même qu'à la directrice adjointe aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-064

**AUTORISATION À LA GREFFIÈRE – DIVERSES DEMANDES DE SOUMISSIONS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC**

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à demander des soumissions par appel d'offres public pour :

1.1 l'exécution de travaux de pulvérisation, d'excavation et mise en place de structure de chaussées, de pavage et de drainage dans le cadre du projet de réfection de la chaussée sur une partie du chemin du Bras St-Nicolas

1.2 pour l'exécution des travaux de reconstruction d'un ponceau sur la montée de la Rivière-du-Sud

1.3 pour la fourniture d'une surfaceuse à glace pour l'aréna municipal

2. De nommer, conformément à la politique de gestion contractuelle, la greffière et directrice des affaires juridiques et l'assistante-greffière comme responsables en octroi du contrat qui pourront fournir aux soumissionnaires potentiels les informations administratives et techniques concernant ces différentes procédures d'appel d'offres.

3. De transmettre copie de la présente résolution à la directrice des travaux publics et des infrastructures, au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-065

**APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – REMPLACEMENT DES FENÊTRES DU BÂTIMENT AUX 83 À 85, RUE ST-THOMAS (LOT 2 613 572)**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 915 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur du centre-ville;*

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 19 janvier 2016, eu égard au projet visant le remplacement des fenêtres du bâtiment sis aux 83 à 85, rue St-Thomas à Montmagny;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant le remplacement des fenêtres du bâtiment sis aux 83 à 85, rue St-Thomas à Montmagny; ledit plan s'avérant, après analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme, conforme aux critères et objectifs prévus au règlement numéro 915 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur du centre-ville.*

2. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné de même qu'au directeur adjoint à l'aménagement et au développement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-066

**APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – AFFICHAGE COMMERCIAL AUX 116 ET 118, RUE SAINT-THOMAS (LOT 2 613 551)**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 915 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur du centre-ville*;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 19 janvier 2016, eu égard au projet visant l'installation d'enseignes commerciales aux 116 et 118, rue Saint-Thomas à Montmagny;

Il est proposé M. Michel Mercier

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'installation d'enseignes aux 116 et 118, rue St-Thomas à Montmagny afin d'identifier les bureaux administratifs occupés respectivement par les organismes Corporation d'habitation du littoral et Les Logements Côte-du-sud; ledit plan s'avérant, après analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme, conforme aux critères et objectifs prévus au règlement numéro 915 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur du centre-ville*.

2. De transmettre copie de la présente résolution aux demandeurs de même qu'au directeur adjoint à l'aménagement et au développement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-067

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1171 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 385 000\$ ET UN EMPRUNT DE 1 035 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE L'ANCIEN HÔTEL DE VILLE ET SES ESPACES PUBLICS, INCLUANT LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS LIÉS À CES TRAVAUX, DE RÉFECTION DE L'EMPRISE NORD D'UNE SECTION DU BOULEVARD TACHÉ EST ET D'ÉCLAIRAGE DES CHUTES – AUGMENTATION DE LA DÉPENSE AUTORISÉE**

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée dans le calcul du total de la dépense décrétée par le règlement numéro 1171 *décrétant une dépense de 1 385 000\$ et un emprunt de 1 035 000 \$ pour l'exécution de travaux de requalification de l'ancien hôtel de ville et ses espaces publics, incluant le paiement des honoraires professionnels liés à ces travaux, de réfection de l'emprise nord d'une section du boulevard Taché Est et d'éclairage des chutes*, adopté par la Ville de Montmagny le 18 janvier 2016, soit l'omission dans le calcul du montant estimé de 53 280 \$ pour les frais incidents, les imprévus, les taxes et les frais de financement;

CONSIDÉRANT qu'une modification doit conséquemment être apportée audit règlement de manière à augmenter la dépense autorisée;

CONSIDÉRANT l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes* permettant au Conseil municipal de modifier un règlement d'emprunt par résolution ne requérant aucune approbation lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et n'augmente pas la charge des contribuables;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De modifier le règlement numéro 1171 *décrétant une dépense de 1 385 000\$ et un emprunt de 1 035 000 \$ pour l'exécution de travaux de requalification de l'ancien hôtel de ville et ses espaces publics, incluant le paiement des honoraires professionnels liés à ces travaux, de réfection de l'emprise nord d'une section du boulevard Taché Est et d'éclairage des chutes*, en remplaçant le montant de la dépense autorisée de « un million trois cent quatre-vingt-cinq mille dollars (1 385 000 \$) » par celui de « un million quatre cent trente-huit mille deux cent quatre-vingt dollars (1 438 280 \$) », et ce, à tous les endroits où il apparaît dans ledit règlement, soit dans le titre, à l'article 3 et à la synthèse des coûts de l'annexe A.

Adoptée

2016-068

**AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1100 DE MANIÈRE À RÉDUIRE DE 500 À 300 MÈTRES LA DISTANCE MINIMALE ENTRE L'IMPLANTATION DES ACTIVITÉS DE RÉCRÉATION COMMERCIALE EXTÉRIEURE BRUYANTES ET TOUT BÂTIMENT RÉSIDENTIEL OU PUBLIC**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Gaston Morin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but d'amender le règlement de zonage numéro 1100 de manière à réduire de 500 à 300 mètres la distance minimale entre l'implantation des activités de récréation commerciale extérieure bruyantes et tout bâtiment résidentiel ou public.

2016-069

**RÉSOLUTION D'ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1100 DE MANIÈRE À RÉDUIRE DE 500 À 300 MÈTRES LA DISTANCE MINIMALE ENTRE L'IMPLANTATION DES ACTIVITÉS DE RÉCRÉATION COMMERCIALE EXTÉRIEURE BRUYANTES ET TOUT BÂTIMENT RÉSIDENTIEL OU PUBLIC**

CONSIDÉRANT que la municipalité est régie notamment par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soumettre un projet de règlement d'amendement au règlement numéro 1100 sur le zonage;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le projet de règlement joint à la présente et intitulé : Premier projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 1100 de manière à réduire de 500 à 300 mètres la distance minimale entre

l'implantation des activités de récréation commerciale extérieure bruyantes et tout bâtiment résidentiel ou public.

2. De tenir une assemblée publique de consultation le 7 mars 2016, à 20 h, sous la présidence du maire, ou en son absence, du maire suppléant, afin d'informer la population sur ce projet de modification au règlement de zonage.

3. D'autoriser la greffière à faire publier dans un journal local, en date du 16 février 2016, un avis public relatif à l'assemblée publique de consultation.

4. De transmettre copie de la présente résolution et du premier projet de règlement à la MRC de Montmagny.

Adoptée

2016-070

**AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1100 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE Cc-20 À MÊME LA ZONE Rd-26**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Gaston Morin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but d'amender le règlement de zonage numéro 1100 afin d'agrandir la zone Cc-20 à même la zone Rd-26.

2016-071

**RÉSOLUTION D'ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1100 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE Cc-20 À MÊME LA ZONE Rd-26**

CONSIDÉRANT que la municipalité est régie notamment par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soumettre un projet de règlement d'amendement au règlement numéro 1100 sur le zonage;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le projet de règlement joint à la présente et intitulé : Premier projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 1100 afin d'agrandir la zone Cc-20 à même la zone Rd-26.

2. De tenir une assemblée publique de consultation le 7 mars 2016, à 20 h, sous la présidence du maire, ou en son absence, du maire suppléant, afin d'informer la population sur ce projet de modification au règlement de zonage.

3. D'autoriser la greffière à faire publier dans un journal local, en date du 16 février 2016, un avis public relatif à l'assemblée publique de consultation.

4. De transmettre copie de la présente résolution et du premier projet de règlement à la MRC de Montmagny.

2016-072

**AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT IDENTIFIANT LA FABRICATION ET LA PRATIQUE DE L'ACCORDÉON DIATONIQUE COMME ÉLÉMENT DU PATRIMOINE IMMATÉRIEL DE LA VILLE DE MONTMAGNY**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Gaston Morin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but d'identifier la fabrication et la pratique de l'accordéon diatonique comme élément du patrimoine immatériel de la Ville de Montmagny.

Ces éléments immatériels sont identifiés, entre autres, pour les motifs invoqués par le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montmagny lors de sa réunion tenue le 15 décembre 2015, dont :

- la fabrication et la pratique de l'accordéon diatonique constituent pour la Ville un savoir-faire et des pratiques transmises de génération en génération depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle;
- ces éléments du patrimoine immatériel, bien ancrés dans le temps et dans l'histoire de la Ville, contribuent à la définition de son identité culturelle et sa fierté collective;
- leur reconnaissance comme patrimoine culturel immatériel présente un intérêt public et permettra de créer un levier de développement culturel, touristique et économique. La Ville est d'ailleurs le théâtre de l'un des plus grands rassemblements d'accordéonistes au monde, soit le Carrefour mondial de l'accordéon, ce qui contribue grandement au rayonnement de la Ville à travers le monde;
- l'identification assure l'inscription de ces éléments au Registre du patrimoine culturel et leur diffusion dans le Répertoire du patrimoine culturel du Québec et appuiera une éventuelle candidature de l'accordéon diatonique à titre de patrimoine national québécois;

Le règlement d'identification prendra effet à partir de la date de son adoption par le conseil municipal.

Toute personne intéressée pourra faire ses représentations concernant l'identification de ces biens immatériels auprès du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montmagny, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le mardi, 15 mars 2016, à 18 h 30; le tout conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel*.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Intervention de Lisyanne Metthé, résidente de Montmagny, étudiante en biologie à l'Université Laval et porte-parole du Comité de citoyens qui s'oppose à la fluoration de l'eau**

Mme Metthé mentionne d'abord avoir pris connaissance de l'entente liant la Ville de Montmagny et le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec relativement à la fluoration de l'eau potable distribuée sur le territoire de Montmagny. Elle manifeste son désaccord face à cette procédure et se questionne sur le bien-fondé de la décision du Conseil municipal sans avoir consulté les citoyens. Elle souhaite donc la tenue d'une consultation citoyenne.

À ce sujet, M. Langevin, à titre de maire suppléant, invite le directeur général à apporter des précisions sur la démarche de fluoration de l'eau. Ce dernier résume donc l'historique du dossier qui remonte à 1986. Il explique d'abord que la décision d'ajouter un produit dans le cadre du traitement de l'eau potable fut alors prise sur recommandation de l'Organisation mondiale de la santé. Les dépenses liées à la fluoration sont assumées par le gouvernement du Québec. Il ajoute que la Ville est consciente que les citoyens sont partagés sur la question de même que les études scientifiques.

En conclusion, M. Langevin mentionne que la Ville pourrait éventuellement consulter les citoyens afin de trancher définitivement la question.

2016-073

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

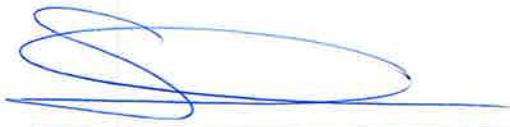
Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver la levée de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2016, à 20 h 50.

Adoptée

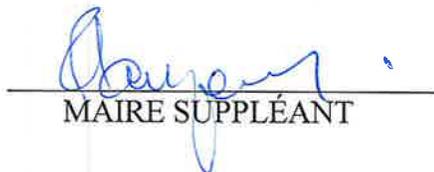


GREFFIÈRE



MAIRE SUPPLÉANT

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2016.



MAIRE SUPPLÉANT

---